

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 13 juin 2023

Délibération n° 083-2023

Point 05

Point 05. de l'ordre du jour

Règlement du concours Unistrapass Bachelor 2023 – EM

EXPOSE DES MOTIFS

Unistrapass bachelor est un concours permettant aux étudiants inscrits en 1ère année de licence à l'Université de Strasbourg de se réorienter et d'intégrer le bachelor Affaires Internationales de l'EM Strasbourg.

RÈGLEMENT DU CONCOURS UNISTRAPASS BACHELOR 2023

Le présent règlement s'applique à une admission sur titre à un programme de l'EM Strasbourg Business School. Il permet une entrée en première année du Bachelor Affaires Internationales. Cette admission est ouverte aux bacheliers en réorientation sur le campus de l'Université de Strasbourg et étant âgés de moins de 26 ans au moment de l'inscription.

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner la nullité de la candidature.

Conditions d'admission en Bachelor Affaires Internationales et dispositions générales

Le concours Unistrapass est ouvert aux candidats titulaires à la rentrée 2023 d'un baccalauréat, inscrits à l'Université de Strasbourg et âgés de moins de 26 ans au moment de l'inscription.

Il est particulièrement dédié à des réorientations post-bac internes à l'Université de Strasbourg. Les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

● **Calendrier d'inscription (sous réserve de modification)**

Ouverture des inscriptions

18 septembre 2023

Clôture des inscriptions

1^{er} décembre 2023

Résultats d'admission

Sous 1 semaine après le passage des épreuves

- **Modalités d'inscription au concours**

La candidature s'effectue obligatoirement en ligne sur le site de l'EM Strasbourg Business School.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à la nullité et la perte de sa candidature.

Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies et de fournir l'intégralité des pièces justificatives demandées.

- **Mise à jour et impératif de vigilance**

Le candidat doit, pendant toute la durée du concours, consulter régulièrement sa messagerie électronique, qui est le moyen privilégié de communication retenu pour l'information du candidat.

- **Paiement des droits d'inscription**

L'inscription au concours est subordonnée à un paiement de 50 € pour un étudiant non boursier. L'inscription est gratuite pour les boursiers.

- **Admissibilité**

Afin d'être admissible, le candidat devra constituer un dossier composé de :

- Une copie de sa pièce d'identité
- Un certificat de scolarité de l'année en cours à l'Université de Strasbourg
- Une copie de ses bulletins de terminale
- Une copie de ses notes du baccalauréat (toutes filières confondues du baccalauréat)
- Si le candidat est boursier : une copie de sa notification de bourse pour l'année en cours

- **Épreuves et coefficients**

L'admission finale se fait sur dossier, oral d'anglais et entretien de motivation. Le dossier tiendra compte des notes de Terminale et du bac français comme pour les candidats ayant passé le concours Ecrimage Bachelor.

- **Vérification d'identité et absence**

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors du concours à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité.

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, a transmis les documents hors délais.

- **Jury d'admission**

Le jury d'admission délibère à l'issue de l'étude des dossiers selon la grille de notation, détermine une barre d'admission et le classement des candidats.

- **Admission et confirmation d'intégration**

A l'issue des jurys d'admission, le candidat est informé par mail de son admission via le service Concours de l'EM Strasbourg.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **règlement du concours Unistrapass Bachelor 2023 de l'EM**

Résultat du vote

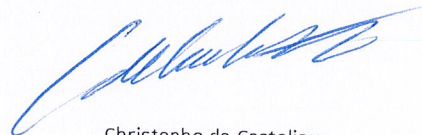
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- EM Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

